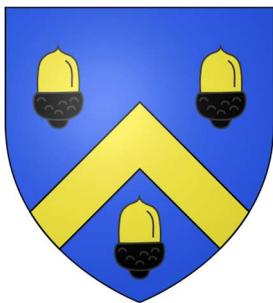


MAITRE D'OUVRAGE



ORCHAMPS

CO-TRAITANT(S) / PARTENAIRE(S)

COMMUNE D'ORCHAMPS

**5 Rue Neuve
39700 ORCHAMPS**

Zone d'Activité des Pierrettes

Création d'une voirie d'accès à une zone d'activité

DOSSIER AVANT-PROJET

PROGRAMME DES TRAVAUX

MAITRE D'ŒUVRE



Siège social Agence Rhône-Alpes
03 84 82 36 07 04 72 97 02 80
6 rue Macedonio Melloni 3 avenue Karl Marx
39100 DOLE 69120 VAULX EN VELIN

AFFAIRE

MISSION

NUMERO

D002887 AVP

4

Version initiale

17/09/2024

LIBELLE / MODIFICATION

DATE

D

C

B

A

CHARGE D'ETUDE

Carine MISCHLER

INGENIEUR

Simon GREMILLET

CHEF DE PROJET

David TRAMEAUX

EMETTEUR

PMM SAS

ECHELLE

NOM FICHIER

D002887 - 3 - PRO Programme indA 30-09-2024

SOMMAIRE

1	// PROGRAMME DES ETUDES	3
2	// PLAN DE SITUATION	3
3	// EMPRISE FONCIERE.....	4
4	// LES RÉSEAUX	5
4.1	RÉSEAUX IMPACTÉS	5
4.2	CONSULTATION DES CONCESSIONNAIRES	7
5	// CARACTERISTIQUES DES TRAVAUX.....	8
5.1	VOIRIE	8
5.2	GESTION EAUX PLUVIALES	8
6	// PLAN DE CIRCULATION	10
7	// GIRATIONS.....	11
8	// AMÉNAGEMENT RUE DE LA RÉSISTANCE	12
9	// DETERMINATION DE LA STRUCTURE DE CHAUSSEE	13
10	// COUPES DE PRINCIPE AMÉNAGEMENTS	13
10.1	COUPE A – A'	13
11	// COUPE DE PRINCIPE PLANTATIONS	14
11.1	COUPE A – A'	14
12	// BILAN DES SURFACES ETANCHES	15

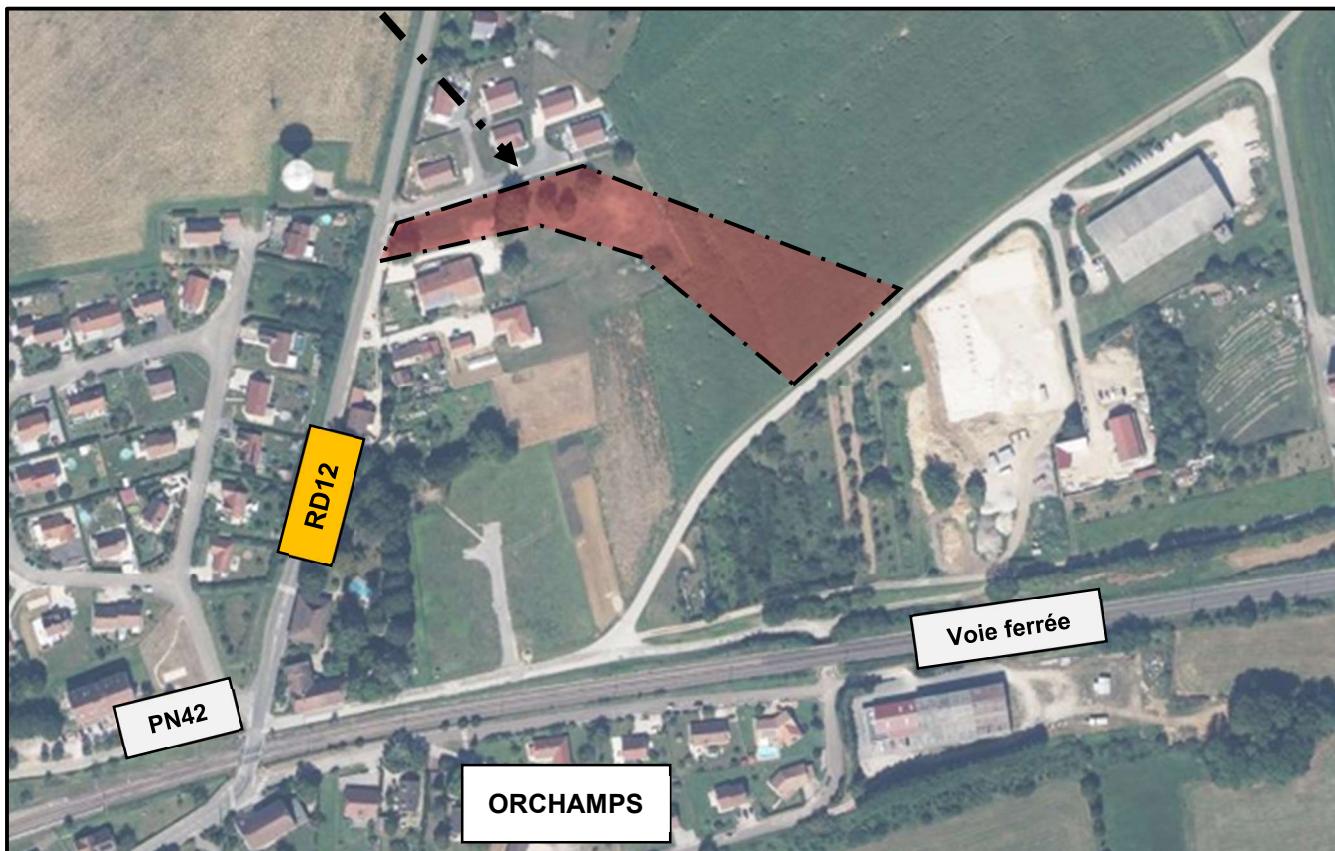
1 // PROGRAMME DES ETUDES

La présente étude concerne la création d'une nouvelle voirie pour accéder à la zone des Pierrettes. Cette nouvelle voirie permettra de sécuriser le passage à niveau N°42, située Rue de la Résistance, en facilitant le passage des poids-lourds. Une récente étude du CEREMA a mis en évidence la dangerosité de ce passage à niveau. À la suite, différents scénario d'aménagement ont été proposés. La solution retenue par les différents acteurs du projet a été la création d'une nouvelle voirie qui reliera la rue de la Résistance à l'actuelle route d'accès de la zone d'activité.

2 // PLAN DE SITUATION



Zone d'étude :
Création voie d'accès

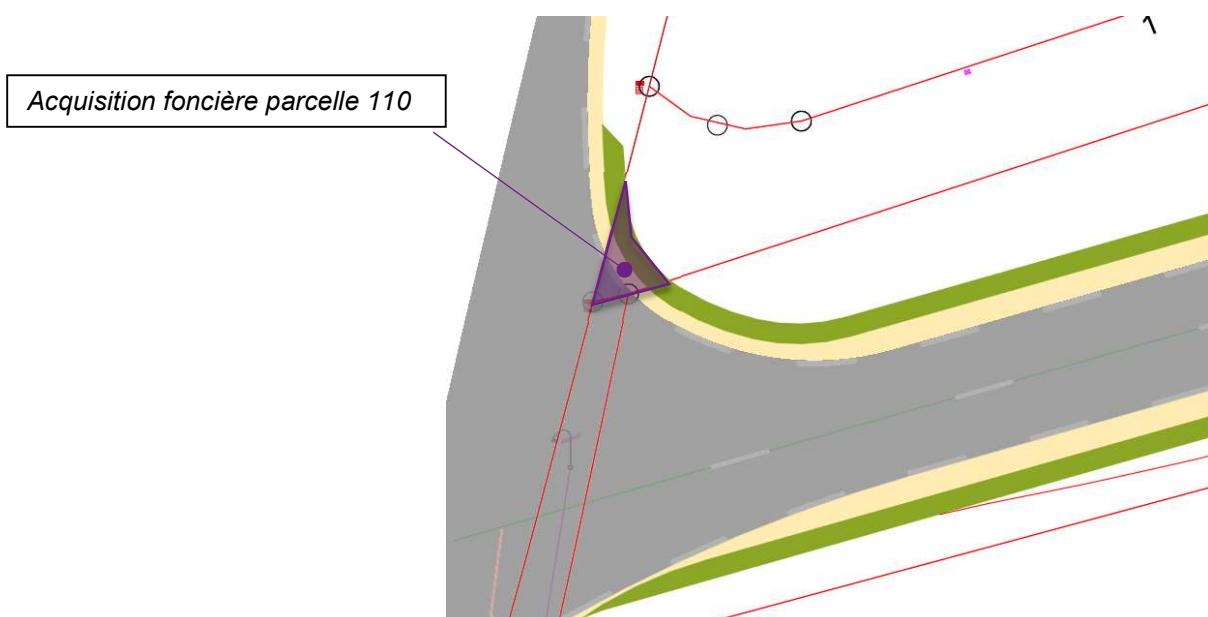


3 // EMPRISE FONCIERE

L'emprise du projet se limite aux parcelles cadastrales ZL102 – ZL92 - ZL68 - ZL110 – ZL88 et ZK451



Remarque : détail raccordement Rue de la Résistance / parcelle ZL110



Le respect des girations pour un véhicule de type semi-remorque nécessite une acquisition foncière sur la parcelle ZL110. Il se posera également l'intérêt de conserver l'entrée du lotissement existant en état alors qu'un nouvel accès est prévu depuis la nouvelle voie.

Bilan acquisitions foncières	
ZL 102	2771 m ²
ZL 92	2511 m ²
ZL 68	105 m ²
ZL 110	20 m ²
ZK 451	188 m ²
ZL88	46 m ²
TTL	5641 m ²

4 // LES RÉSEAUX

4.1 RÉSEAUX IMPACTÉS

Les réseaux concernés par le projet sont :

- Réseau d'éclairage public – Mairie de ORCHAMPS ;
- Ligne électrique souterraine ENEDIS distribution HTA-BTA ;
- Ligne souterraine de télécommunication – fibre : ORANGE X0 ;
- Réseau de distribution d'eau potable SOGEDO ;

Les réseaux situés dans le domaine public départemental, avant les acquisitions foncières pour la présente opération, doivent être rétablis par les concessionnaires et à leur frais.

Les réseaux situés hors domaine public départemental, avant les acquisitions foncières pour la présente opération, doivent être rétablis par les concessionnaires aux frais du Département, Maître d'ouvrage, dans le cadre d'une convention établie à cette fin.

Le déplacement ou la protection de ces réseaux seront étudiés avec les concessionnaires dans le cadre des études de détails.

À titre indicatif : charge à l'entreprise, retenue pour les travaux lors de sa déclaration d'intention de travaux (DICT), de se mettre en contact avec les différents concessionnaires pour la validation des renseignements fournis dans le dossier.

La nouvelle réglementation sur les DT/DICT impose de nouvelles contraintes en phase de conception et en phase de travaux. Arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du Code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

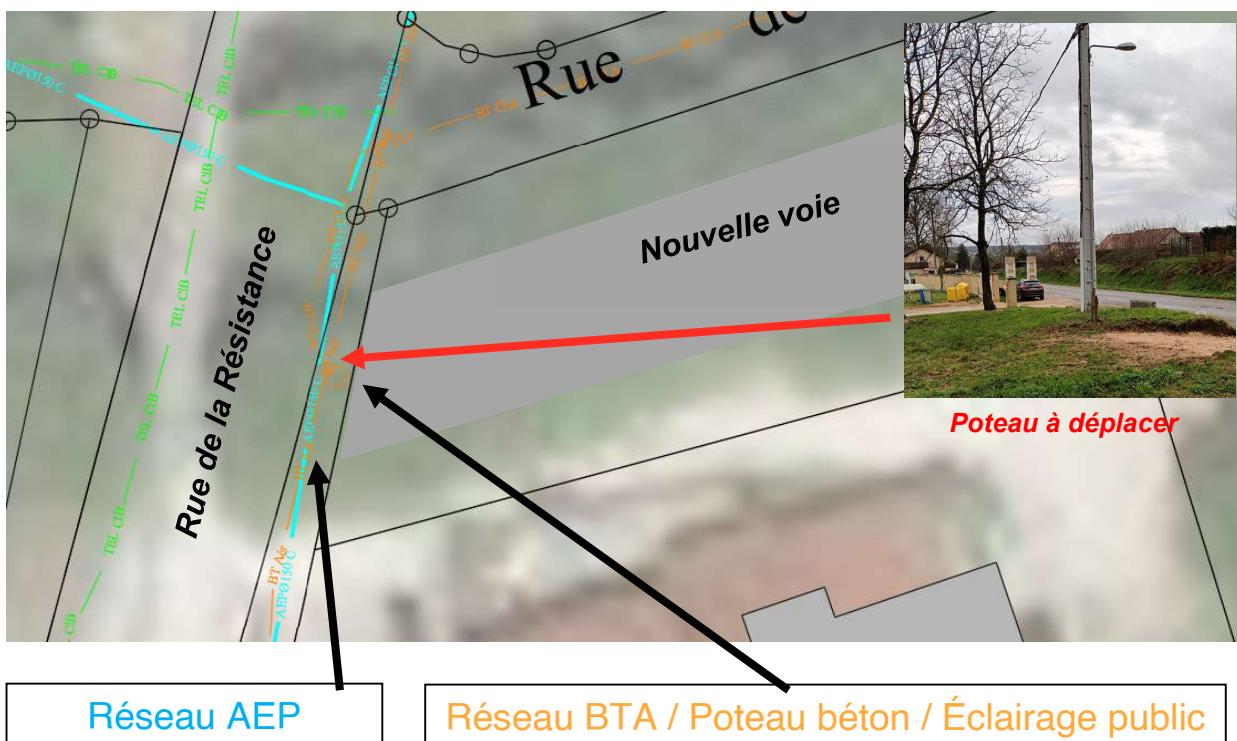
La nouvelle réglementation demande de prendre en compte les dispositions suivantes avant l'exécution des travaux. Cas où l'emplacement des travaux est connu lors de la consultation des entreprises. Dans ce cas, l'exécutant des travaux a connaissance des éléments fournis dans le DCE :

Les DT (réalisés pendant la conception des aménagements) ;

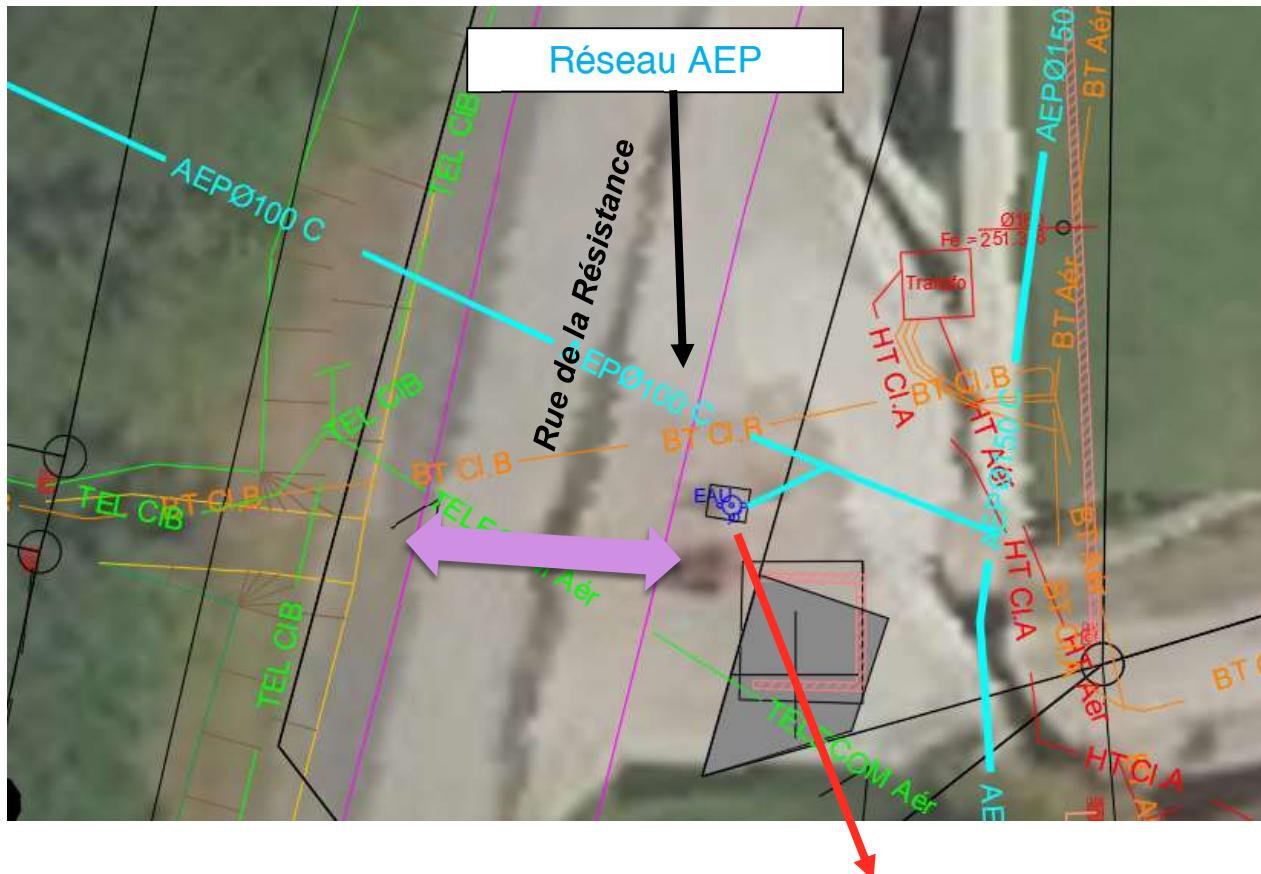
Les réponses apportées aux DT par les exploitants (réalisés pendant la conception des aménagements).

Le cas échéant, le résultat des investigations complémentaires effectuées. Les ouvrages et tronçons d'ouvrage souterrains y sont localisés autant que de possible sur la plus grande étendue possible avec une précision de classe A.

Réseaux impactés au niveau du raccordement à la rue de la Résistance :



Réseaux impactés au niveau de la future écluse rue de la Résistance :



Emplacement passage piéton



Poteau incendie obstruant le cheminement des piétons

4.2 CONSULTATION DES CONCESSIONNAIRES

Tous les concessionnaires concernés par le projet sont listés dans le tableau ci-dessous. La zone d'interaction se concentre au raccordement de la nouvelle voie à la rue de la Résistance.

DICT.fr Déclaration		TABLEAU RÉCAPITULATIF DT - 2024030503921DEB PMM - PMM - KILLIAN GAUTHRON							
	Réf. travaux D002887 - Orchamps		Orchamps 39700 ORCHAMPS		Créé le 05/03/2024 Débuté le 21/03/2024 Durée : 150 jours				
Exploitants									
	ENEDIS-DRAFC-EXPLOIT DT-DICT 90 CHEZ PROTYS P0084, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 France		0381906956		0181624701		Envoyé le 05/03/2024		CONCERNÉ
<u>DT 425836476</u>									
<u>Réponse 425840931</u>					0176614701		6026133.ENEDIS@demai.protys.fr		CONCERNÉ
	Présence d'ouvrage : EL. Recommandations : Des branchements souterrains sans affleurement et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise des travaux déclarés. Nom du contact : CONDAMINE Stéphane.								
	SNCF Reseau Bourgogne Franche Comté chez Multani 121 RUE FONCOUVERTE ATELIER 01, HALLE TROPISME 34070 MONTPELLIER France		049380102		0380401129		Envoyé le 05/03/2024		CONCERNÉ
<u>DT 425836477</u>									
<u>Réponse 425933237</u>					0380401129		sncf07@sncf-reseau.multani.io		CONCERNÉ
	Présence d'ouvrage : TR. Recommandations : Veuillez svp prendre connaissance des recommandations, des prescriptions et des contacts transmis au sein de la NOTICE DE SECURITE. Nom du contact : Multani.								
	SPIE CityNetworks - Alexis BEZ FOUCHERANS, 17 Chemin du Rougemont 39100 FOUCHERANS FRANCE		0380265880		0673964894		Envoyé le 05/03/2024		EN ATTENTE
<u>DT 425836481</u>									
<u>Relance 426531912</u>									
	Orange X0 Service DICT, TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX France		0497461600		0810300111		Envoyé le 05/03/2024		CONCERNÉ
<u>DT 425836479</u>									
<u>Réponse 425857337</u>					0810300111		FT83X0.FTO@demai.protys.fr		CONCERNÉ
	Présence d'ouvrage : TL. Recommandations : Merci d'effectuer un sondage ou fouille avant tout commencement de travaux. Nom du contact : Moreau Lola.								
	PRISME - Altitude Infrastructure Patrimoine TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX France		0276463074		0276463074		Envoyé le 05/03/2024		CONCERNÉ
<u>DT 425836478</u>									
<u>Réponse 425939413</u>					0276463074		altitudeinfra-valdereuil@demai.sogelink.fr		CONCERNÉ
	Présence d'ouvrage : TL. Recommandations : Merci d'effectuer un sondage ou fouille avant tout commencement de travaux. Nom du contact : Moreau Lola.								
	SOGEDO ROCHEFORT SUR NENON TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX France		0384705101		0384705101		Envoyé le 05/03/2024		CONCERNÉ
<u>DT 425836480</u>									
<u>Réponse 425986697</u>					0384705101		sogedo-rochefort-nenon@demai.sogelink.fr		CONCERNÉ
	Présence d'ouvrage : EA, EU. Recommandations : contacter NJOUSSOT pour traçage au 06 89 98 08 57.								

5 // CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAUX

5.1 VOIRIE

- La largeur de chaussée 6,00 m ;
- Accotement composé d'une bande dérasée de droite (BDD) de largeur réduite à 1,75m pour limiter les acquisitions foncières. Le guide autorise cette réduction pour une route de niveau de service modéré ;
- Une berme de largeur 0,75 cm ;
- Le mouvement des terres déblais/remblais sera optimisé pour limiter le transport de matériaux ;
- Réalisation des structures de chaussée ;
- Réalisation d'un bassin de régulation et de sa surverse ;
- Une réserve foncière d'une largeur de 2,00 m implantée en crête ou pied de talus ;
- Réaménagement des intersections au niveau de la rue de la Résistance et de la rue d'accès à la zone des Pierrettes ;
- Couche de roulement de la chaussée de type BBSG 0/10 ép. 6 cm ;
- Mise en place de la signalisation horizontale en adéquation avec les aménagements du projet ;
- Mise en place de la signalisation verticale en adéquation avec les aménagements du projet.

5.2 GESTION EAUX PLUVIALES

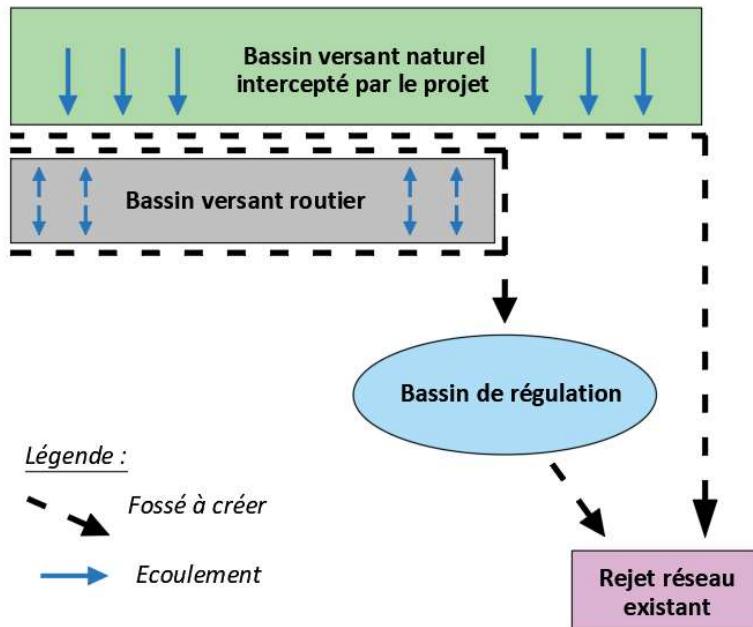
La création de la voie conduit à une imperméabilisation des sols et impact l'écoulement naturel des eaux. L'objectif de gestion des eaux pluviales est de limiter au maximum l'impact du projet par rapport à l'état initial. On distingue alors deux types d'eaux différentes.

- Les eaux en provenance du bassin routier créées par l'imperméabilisation de surface (enrobé, bicouche, dallage etc.) ;
- Les eaux en provenance des champs, zones cultivées, forêts etc. non infiltrées dans le sol.

Ces eaux doivent être traitées différemment pour ne pas saturer le réseau eau pluviale existant. Les eaux de ruissellement du bassin versant routier seront redirigées vers un ouvrage de régulation. Il permettra via un orifice calibré de réguler le débit de sortie.

Les eaux en provenance du bassin versant naturel seront collectées par un fossé puis redirigées vers les fossés existants.

Schéma de principe de la gestion des eaux pluviales :



Délimitation des bassin versant routier



Le projet se décompose en quatre bassins versants routiers. Les eaux générées sur ces bassins versants seront collectées puis redirigées vers des ouvrages de régulation (Noues, bassins etc).

Schéma d'Implantation des ouvrages d'assainissement



Légende :

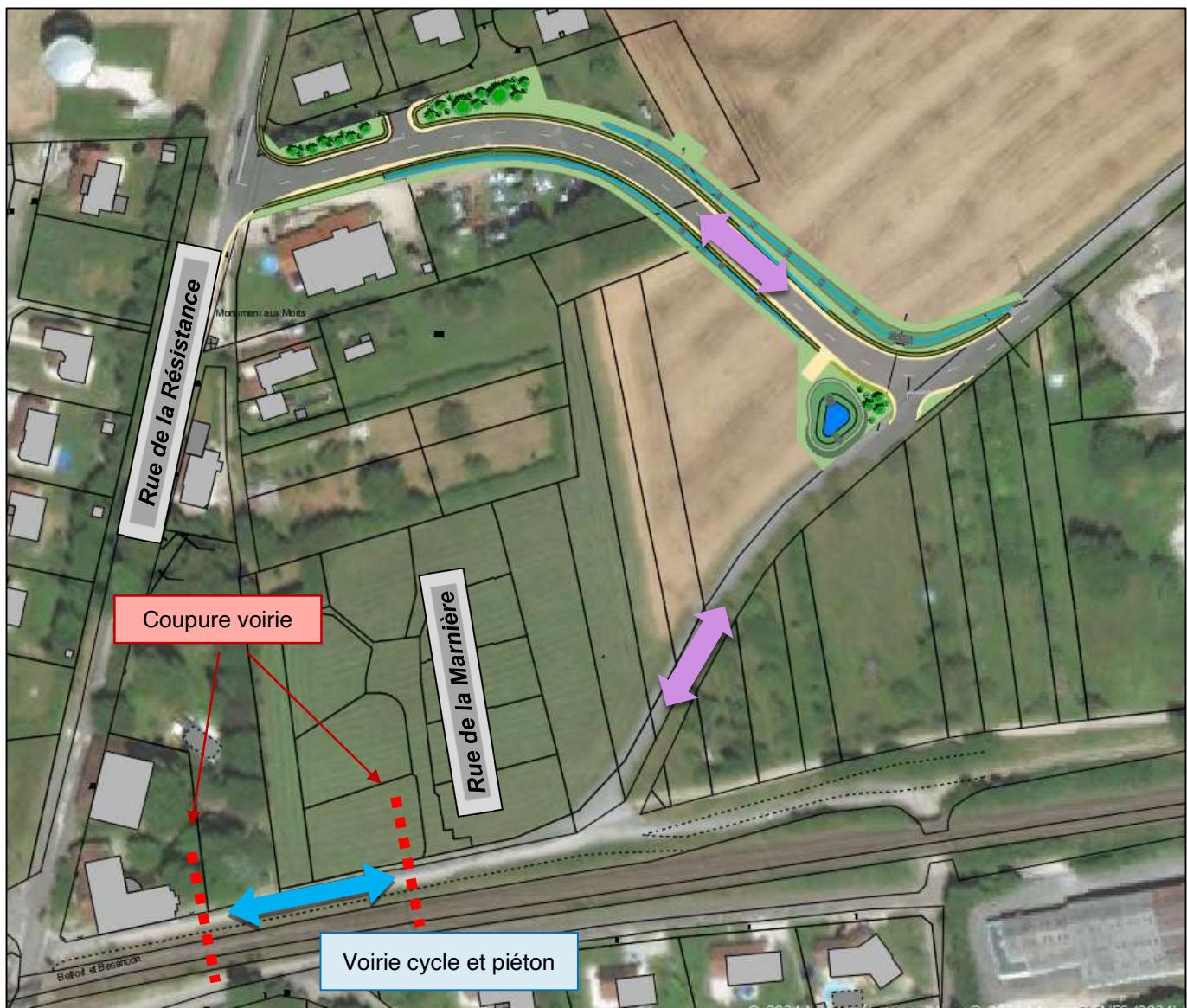
- █ Assainissement bassins naturels - transparence hydraulique vers fossé existant
- █ Assainissement bassins routiers
- █ Assainissement - ouvrage de régulation

6 // PLAN DE CIRCULATION

La création de la nouvelle voie d'accès modifiera l'accès au parcelle rue de la Marnière. Actuellement l'accès s'effectue par le rue du bois des Tanneries. Après projet, cette rue sera rendu inaccessible au véhicule léger et lourds par la mise en place de barrières.

La coupure de la rue sera toutefois réalisée en laissant une possibilité de circulation pour les piétons et les cycles. Cette solution permet de ne pas intégrer de piste cyclable sur la nouvelle voie et ainsi réduire la largeur de chaussée.

Pour accéder à leur domicile les riverains devront remonter la rue de la Résistance, s'engager sur la nouvelle voie puis rejoindre la rue de la Marnière.



↔ Circulation cycles et piétons

↔ Circulation véhicules légers et lourds

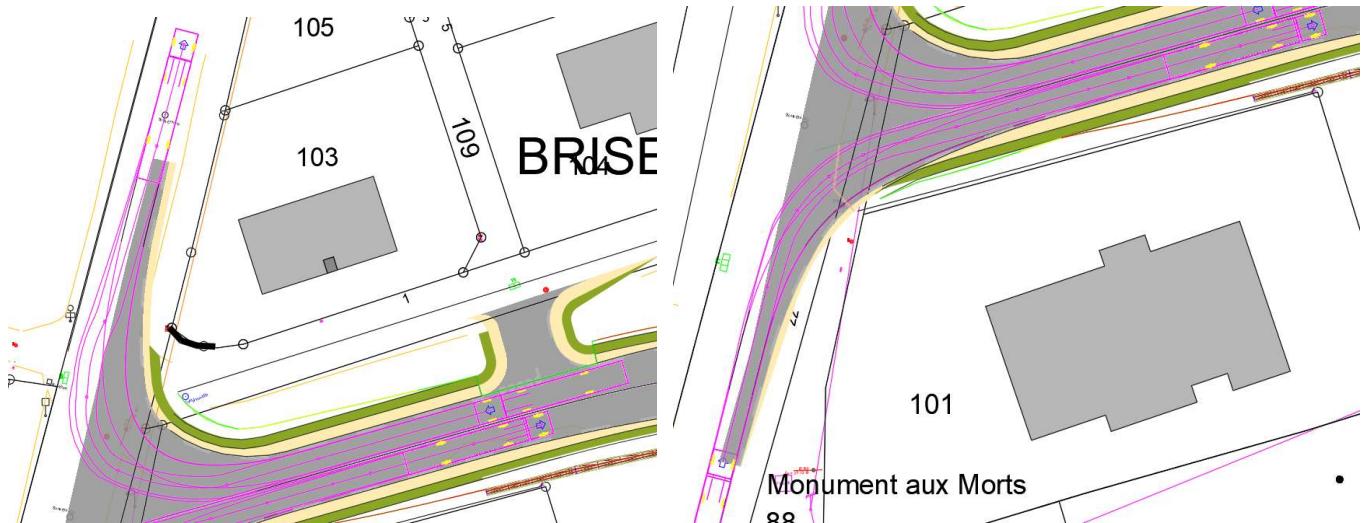
7 // GIRATIONS

Caractéristiques modélisation giration

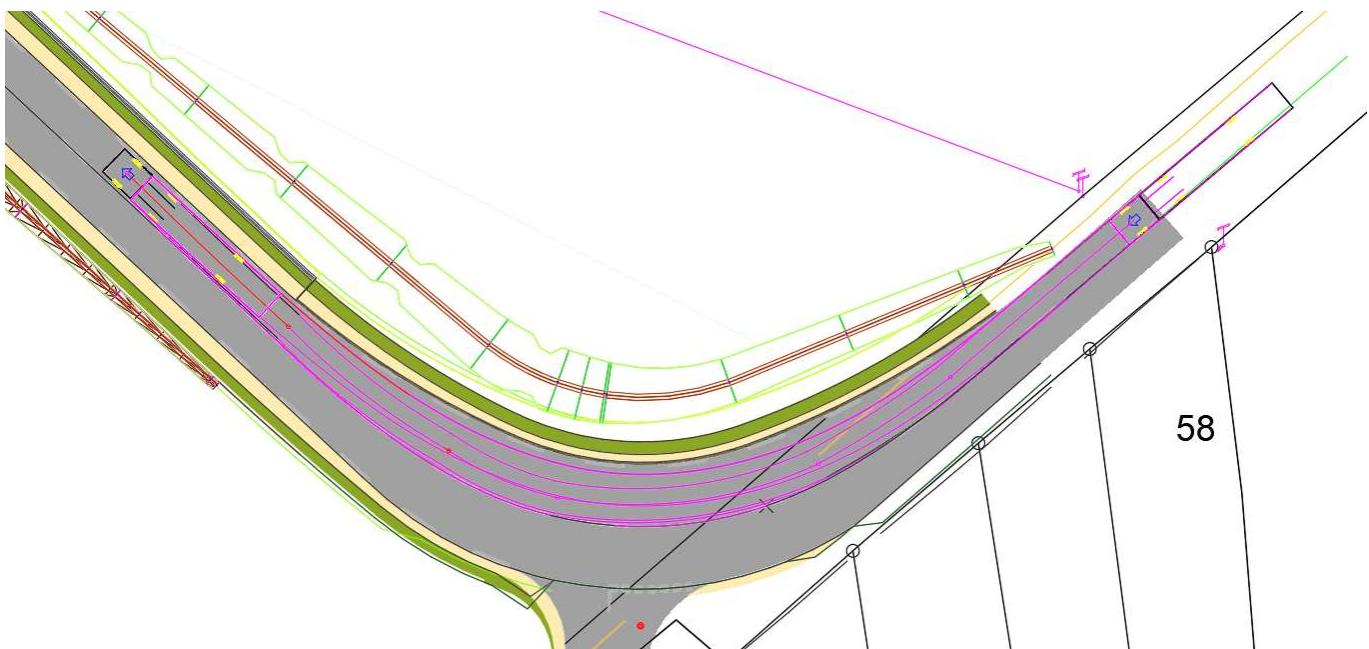
- Type semi-remorque
- Vitesse : 5km/h
- Empattement 3,90 m
- Angle de braquage maximal 41,9]

Pour limiter les acquisitions foncières la surlargeur de giration est intégrée dans la BDD de largeur 1,75 m.

Intersections Rue de la Résistance :

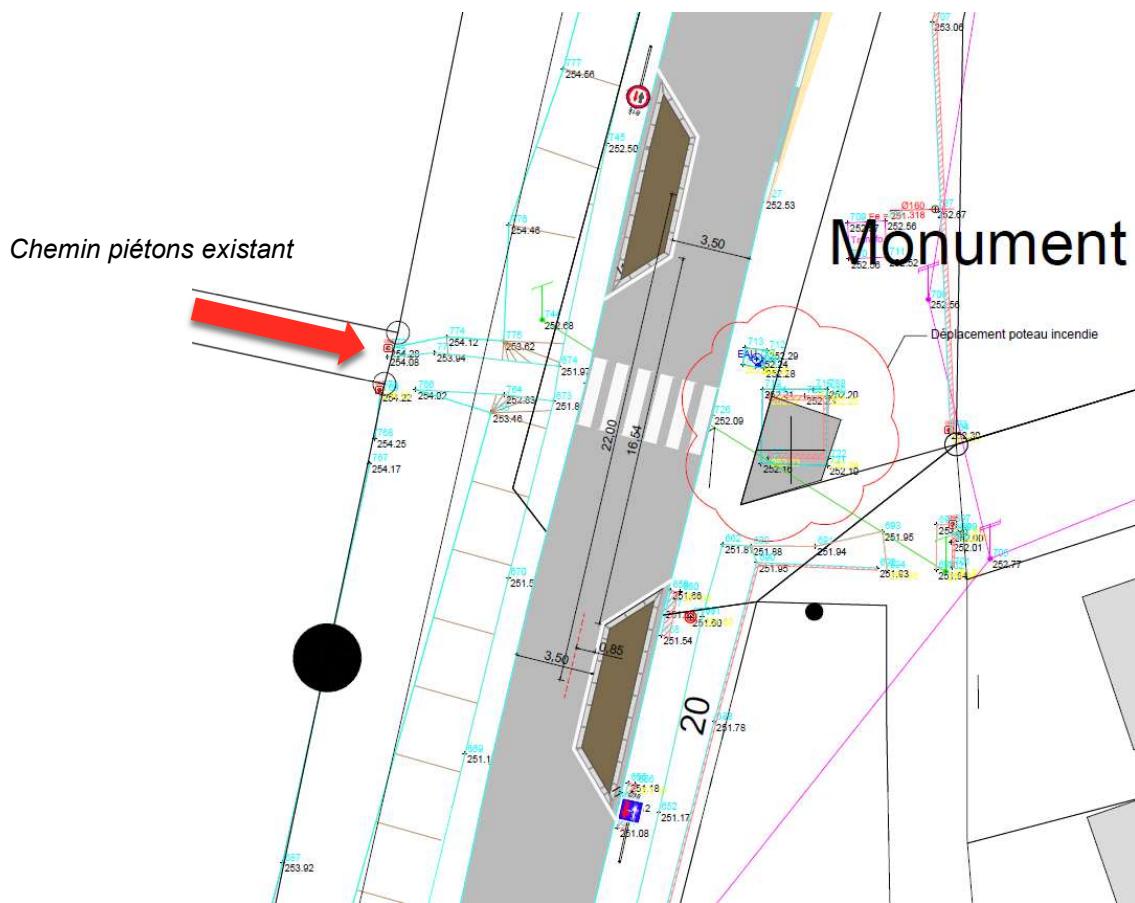


Intersection « Chemin du bois des Tanneries »



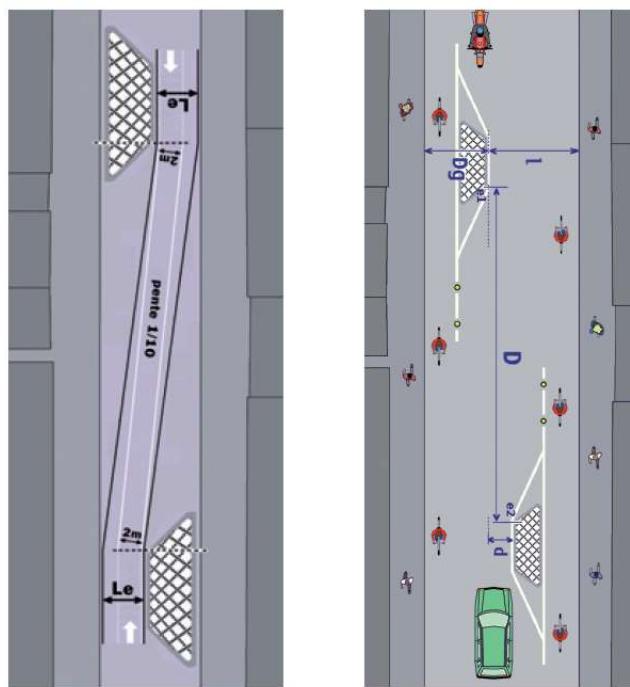
8 // AMÉNAGEMENT RUE DE LA RÉSISTANCE

Rue de la Résistance, une écluse sera créée pour sécuriser la traversée des riverains :



Caractéristiques techniques :

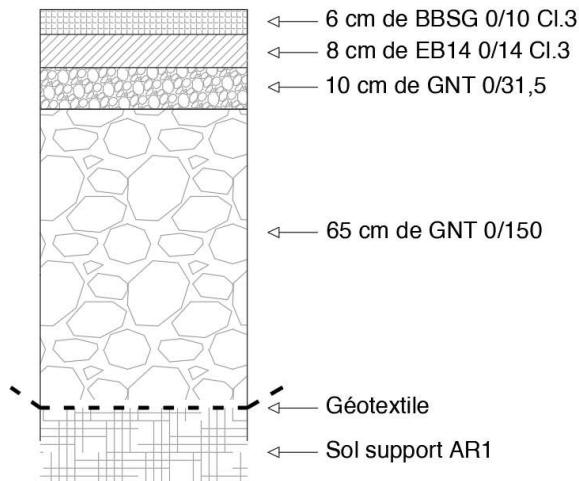
- Inter-distance D > 17,00 m
 - Largeur de voie compris entre 3,00 et 3,50 m
 - Trajectoire du véhicule de pente égale à 1/10



9 // DETERMINATION DE LA STRUCTURE DE CHAUSSEE

Tableau récapitulatif des structures prenant en compte une résistance au gel de la structure et répondant aux attentes de portance PF2.

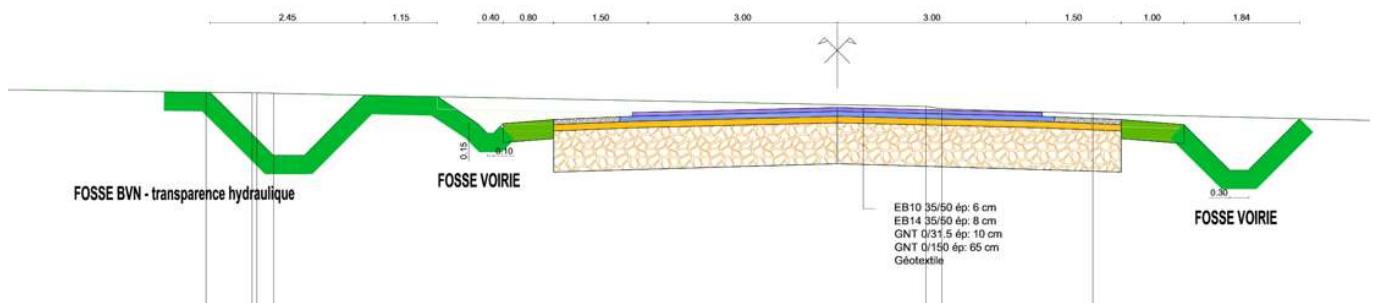
Voie concernée	BBSG 0/10 classe 3	EB14 0/14 base classe 3	Couche réglage GNT 0/31,5	CDF GNT D ₂₁ 0/150
Voie d'accès	6 cm	8 cm	10 cm	65 cm



Remarque : Cette structure sera optimisée à partir des mesures du trafic réel.

10// COUPES DE PRINCIPE AMÉNAGEMENTS

10.1 COUPE A – A'



11// COUPE DE PRINCIPE PLANTATIONS

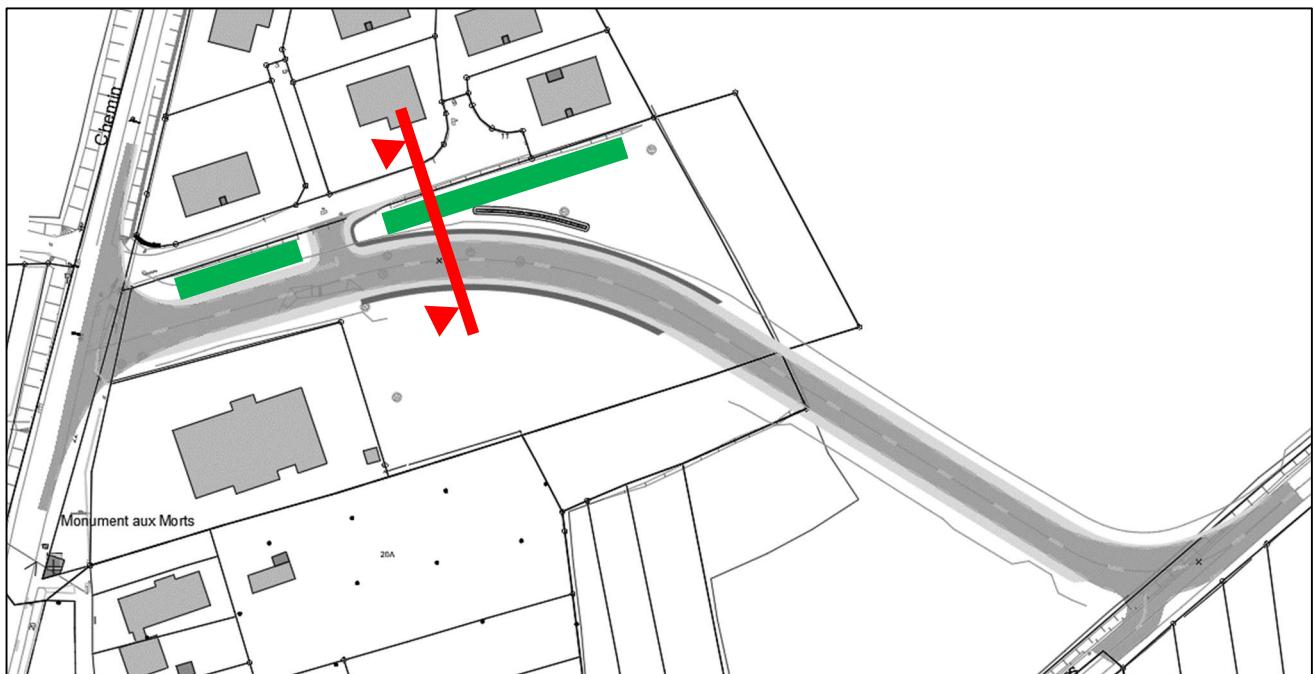
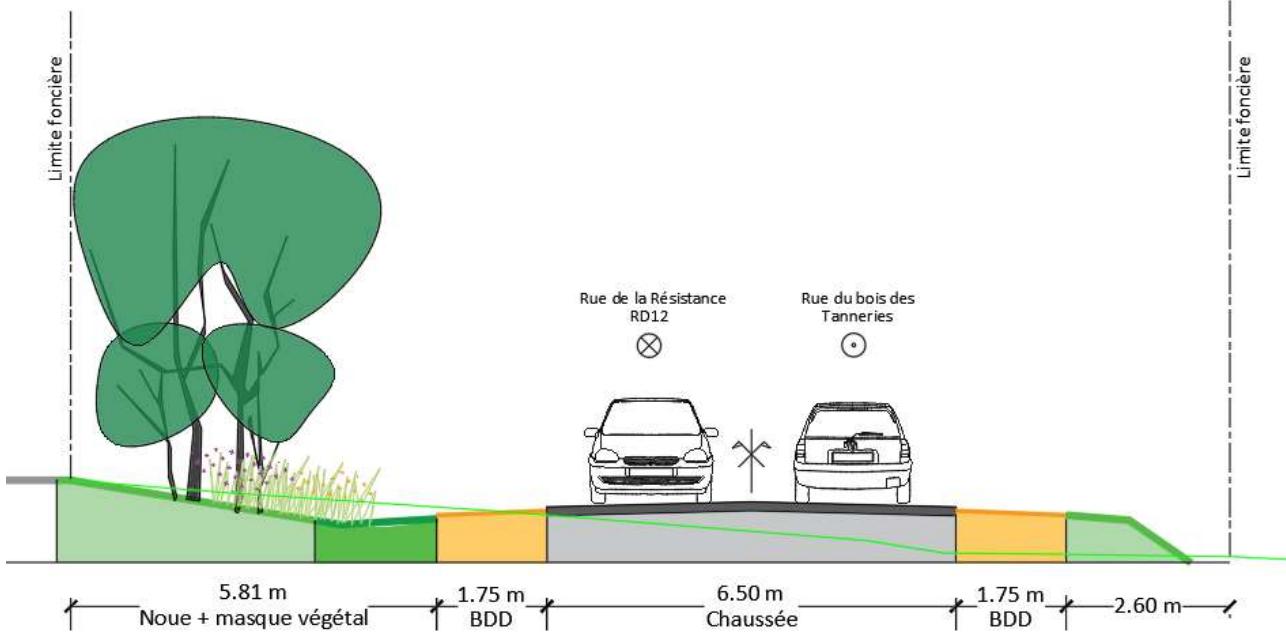
11.1 COUPE A – A'

Une bande végétalisée sera plantée dans le délaissé entre la voirie et le lotissement Brise-lance. Cette aménagement fonctionnera comme une barrière naturelle contre les nuisances sonores. Les différentes espèces plantées assureront le rôle de mur anti-bruit en absorbant le son émis par les véhicules.

Le masque végétal pourra être composé des espèces suivantes :

- Charme commun ;
- Laurier du Portugal ;
- Troène ;
- Laurin tin.

Profil n°4 / Principes de plantation



12// BILAN DES SURFACES ETANCHES

L'emprise du projet est de 2 350 m². Elle est composée en grande partie de champs agricoles/vergers.

Perméabilité	Coef	S brute	S nette
Enrobé	0.90	0	0
Bicouche	0.85	0	0
Champs agricoles	0.10	2350	235
TOTAL		2 350 m²	235 m²

Perméabilité	Coef	S brute	S nette
Enrobé	0.90	1880	1692
Bicouche	0.85	470	400
Champs agricoles	0.10	0	0
TOTAL		2 350 m²	2092 m²

La surface nette imperméabilisé par le projet est de 2092 m² – 235 m² soit 1857 m².